

2022/.....

AFFICHÉ  
LE 14/10/2022

Parafe

DECISION N° 54 /2022

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DE DENREES ET DROITS D'ENTREES DANS LE CADRE DE L'OPERATION « OZOIR SUR GLACE ».**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière**

Vu l'article L.2122-22 al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'alinéa 2 ;

VU la délibération du conseil municipal n°61 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision n° 27 /21 en date du 21 juin 2021 instituant la création d'une régie de recettes municipale « Animation de Proximité »;

CONSIDERANT que les recettes provenant de la vente de tickets d'entrée, de consommations et boissons et de gants et autres accessoires à l'occasion de la manifestation « Ozoir sur Glace » n'ont pas un caractère fiscal ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>:** Les tarifs des prestations fournies aux usagers durant l'opération « Ozoir sur Glace » sont établis comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| - Droits d'entrée patinoire adultes/ enfants tarifs extérieurs à Ozoir :         | 4 €   |
| - Droits d'entrée patinoire adultes/enfants tarifs Ozoir :                       | 3 €   |
| - Droits d'entrée patinoire adultes/enfants munis de patins à glace personnels : | 2,50 €  |
| - Droits d'entrée patinoire ticket « commerçant/industriel »                     | 2 €   |
| - Boissons en fonction des composants :  | 0,50€ -1 € - 1.50 € - 2 € -<br>2,50€ - 3€                         |
| - Denrées en fonction des ingrédients :  | 0,50€ -1 € - 1.50 € - 2 € - 2,50€<br>3€ - 3,50€ - 4€ - 4,50€ - 5€ |
| - Gants et autres accessoires :  | 3€  |

**ARTICLE 2 :** Ces tarifs seront affichés sur le lieu de vente.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un « donner acte ».

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame la Trésorière Principale de Chelles,

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 12 octobre 2022

Le Maire,  
Jean-François ONETO.

